



Récupérer un bien d'un proche disparu

Par **FredG**, le **03/12/2010 à 23:28**

Bonjour, enfant de parents divorcés, mon père c'est remarié avec une autre femme et a eu un autre enfant. Il est décédé alors que j'étais encore mineur et ma belle-mère a hérité de tous les biens et l'assurance vie.

Maintenant je suis majeur, elle décide de vendre la voiture de collection de mon père, qui est le dernier bien qui reste de lui.

Je voudrais savoir si j'ai un recours pour l'empêcher de la vendre et de la garder pour moi et ma sœur, ou si elle a tous les droits et mon seul moyen légal de la garder serait de lui la racheter ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **03/12/2010 à 23:34**

Votre belle-mère n'a pas pu hériter de tous les biens. Vous avez obligatoirement hérité de un tiers des biens de votre père, au moins en nue-propriété.
Il faut régler ça.

Par **Marion2**, le **03/12/2010 à 23:45**

A moins qu'il n'y ait eu communauté universelle.

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **02:24**

Vu qu'il y avait un enfant d'un premier lit, ce n'est pas si simple, surtout qu'il était mineur lors des faits.

Il faut aller voir un avocat.